

Image not found or type unknown



lettre de demission de l employé

Par **vilvincent**, le **03/04/2023** à **17:49**

bonjour, une affaire en justice avec mon employeur pour fraude. l entreprise est fermée depuis ddécembre et je ne touche pas de salaire. l affaire passe au tribunal au mois de septembre. Je dois travailler; j ai donné ma démission mais l employeur ne va pas chercher le recommandé. quels sont mes recours?

merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **03/04/2023** à **18:12**

Bonjour,

Je pense que plutôt qu'une démission, vous auriez pu prendre acte de la rupture du vontrt de travail aux torts de l'employeur mais nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour le dire...

Je vous conseillerais de conserver l'enveloppe cachetée renvoyée par la poste mentionnant non réclamée...

Vous pourriez en plus essayer d'envoyer un mail confirmant votre envoi...

Par **miyako**, le **03/04/2023** à **19:54**

Bonsoir,

Votre démission est valable ,c'est la date de présentation qui compte.

Dans quelle secteur travaillez vous??

cordialement

Par **P.M.**, le **03/04/2023** à **20:33**

Comme indiquée précédemment, la démission ne peut être valable qu'à condition d'en

conserver la preuve par l'enveloppe cachetée retournée par la poste avec la mention non réclamée...